

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 030-213002496-20231219-DEL051_2023-DE

République Française**SAINT-DIONISY****DELIBERATION DU C****N°051/2023****Séance du 19 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le dix-neuf décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2023, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur GREGOIRE Jean-Christophe, Maire.

Présents : Monsieur GREGOIRE Maire, M. CHARRIERE, Mme FAUQUET, M. QUENTIN, Mme BOUCHOT, M. MONTILLET, M. ESTRADE, Mme CAMBET PETIT-JEAN, Mme MANE, Mme ZAJDNER, Mme ORAND-GABRIEL,

Absents excusés : M. FARGES

Absent non excusé : Mme LIRON, M. JURADO

Secrétaire : Mme FAUQUET

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	14
Nombre de membres présents :	11
Nombre de procuration :	01

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE EAU BRUTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de la préparation du budget primitif, le versement d'une subvention du budget principal au budget annexe Eau Brute a permis de l'équilibrer.

La participation du budget principal se justifie par la volonté d'assurer et de pérenniser les services publics de la commune sans augmenter de manière significative les tarifs.

Vu l'article L2224-2 du CGCT,

Monsieur le Maire, propose au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 21 000,00 du budget général au budget annexe Eau Brute.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil, par 12 voix pour, approuvent la proposition qui leur est faite.



Fait à Saint-Dionisy, le 19 décembre 2023

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint,

François CHARRIERE